

## Département de médecine familiale

### Université d'Ottawa

Nom de la politique:	Demi-journée de retour
Approuvé par:	Comité du programme de résidence (CPR)
Date de la dernière révision:	8 avril 2014
Date prévue pour la révision:	

#### **Objectif:**

L'objectif de cette politique est de déterminer quand les résidents doivent retourner à leur site de médecine familiale leur demi-journée.

#### **Politique:**

Tous les résidents sont tenus de prévoir une demi-journée dans leur cabinet de médecine familiale une fois par semaine lorsqu'ils sont en rotation hors service (à l'extérieur de médecine familiale). Lorsqu'un résident est en médecine familiale rurale, on s'attend à ce qu'il retourne à sa base d'origine deux jours complets (au lieu de quatre demi-journées) pendant le bloc si le lieu rural est à moins de 150 km de sa base. Lorsque le lieu est situé à plus de 150 km de la base du résident, l'exigence d'une demi-journée de retour sera exemptée.

Les jours choisis doivent correspondre à la demi-journée de retour du résident et doivent être la 2e et la 4e semaine de la rotation. Si ce jour ne convient pas au bureau du précepteur, il faut en discuter à l'avance. Le résident doit informer son précepteur rural et son précepteur principal des dates qu'il a choisies pour retourner à sa base d'attache pour les journées complètes de retour.